



CHARTRE DES LOCATAIRES

Pour le mieux vivre ensemble

Respecter certaines règles élémentaires pour faciliter les relations de bon voisinage, tel est l'objectif de cette charte du locataire. Ces engagements n'ont d'autres finalités que de rappeler quelques éléments essentiels (propreté, sécurité, tranquillité...) à respecter et à faire respecter pour le bien vivre ensemble.





Sommaire

 **Comportement dans le logement** p.4

 **Entretien du logement** p.6

 **Obligations administratives** p.8

 **Le mieux vivre ensemble** p.10

 **Engagement du locataire** p.11

 **Infos pratiques** p.12

COMPORTEMENT DANS LE LOGEMENT

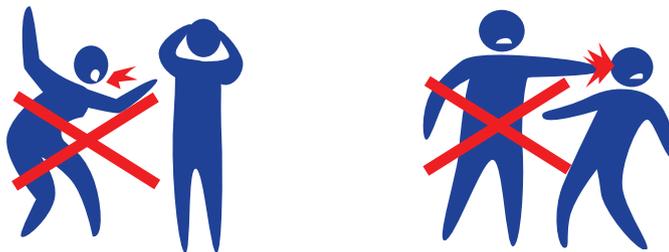
■ Evitez les nuisances sonores !



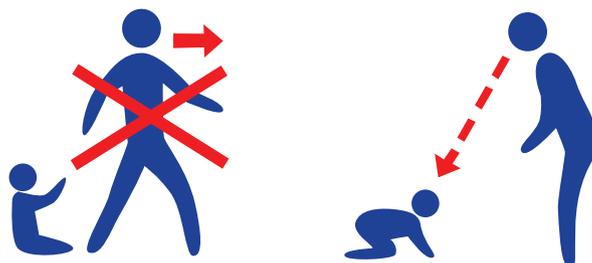
Bruit modéré entre 7h et 22h

Bruit interdit entre 22h et 7h

■ Pas de dispute, ni de bagarre !



■ Surveillez vos enfants !



COMPORTEMENT DANS LE LOGEMENT

■ Evitez les dégradations et les incivilités dans la résidence !



Ne pas casser !



Ne pas écrire sur les murs !



Surveillez votre chien !



Fermez correctement vos robinets !



Ne rien brûler !



Ne pas gêner le passage !



Ne pas renverser les poubelles !

ENTRETIEN DU LOGEMENT

■ Maintenez votre logement propre et en bon état !



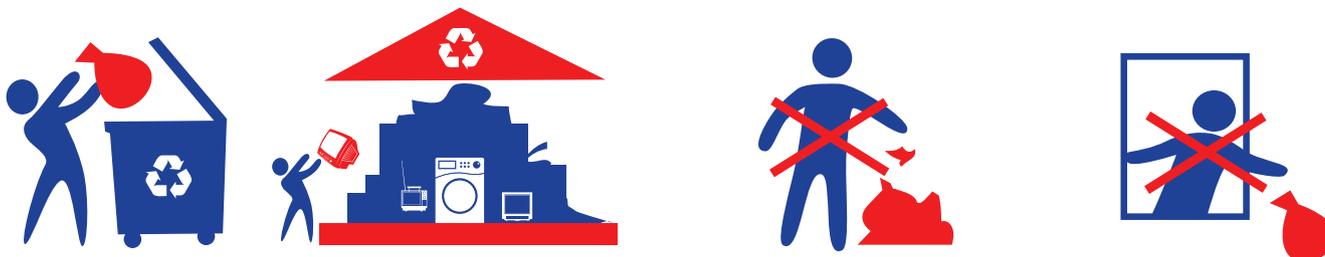
■ Laissez l'accès au personnel d'entretien !

Permettre l'accès au bailleur pour toute réparation locative, selon la **loi du 26/08/1987** qui fixe la liste des réparations.



ENTRETIEN DU LOGEMENT

■ Gérez vos déchets !



Jetez dans les poubelles ou dans une déchetterie !

Ne pas jeter n'importe où !

Ne pas jeter par la fenêtre !

■ Ne rien jeter dans les toilettes !



Les déchets jetés dans les canalisations ont des **conséquences graves** pour vous et votre voisinage (inondations, troubles, coût de réparations, blocage de la station d'épuration...)



Couches



Petits os



Aliments



Petits jouets

OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES

■ Payez le loyer, fournissez l'attestation d'assurance et l'avis d'imposition !



■ Signalez tout changement de situation !



Par téléphone*



Par e-mail*



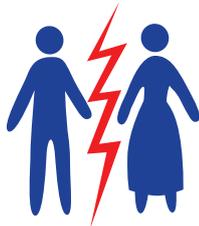
Par voie postale*



Dans l'agence* la plus proche de chez vous.



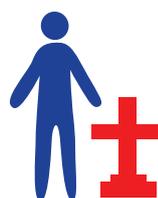
Mariage - PACS



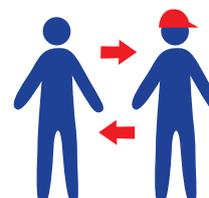
Séparation



Naissance



Décès



Situation professionnelle



Départ du logement

OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES

■ Comment lire votre avis d'échéance ?

 ,émis le 01-04-2013

JEAN-PAUL LANONYME
xxx RESIDENCE MONT VERT
BAGATELLE
97213 GROS-MORNE

AVIS D'ECHEANCE du mois d'Avril 2013

JEAN-PAUL LANONYME
N° dossier : 0009030302 / N° client : 01100086

28-02-2011	solde antérieur :	52,23 €
14-03-2011	Règlement Mandat Compte	-52,23
30-03-2011	A.L. Perçue 2013	-396,81
solde en votre faveur avant le terme		-396,81

Terme avril 2011

01-04-2011	Loyer	370,04
01-04-2011	Prov. pour charges	79,00
total de l'échéance :		449,04

Total dû : 52,23
A payer dès réception 52,23 €

- MESSAGE -

N° Dossier : 0009030302
N° Client : 01100086
Nom : JEAN-PAUL LANONYME

0009030302

0009030302

Veuillez vous munir du présent avis ou du coupon lors du paiement.

SEMSAMAR
Parc d'Activité de la Jalle
BP 122 97123 Gros-Morne
Téléphone : 05 90 30 30 40
Télécopie : 05 90 30 30 20

Période concernée par l'avis d'échéance

AVIS D'ECHEANCE du mois d'Avril 2013

Allocation Logement perçue pour la période

28-02-2011	solde antérieur :	52,23 €
14-03-2011	Règlement Mandat Compte	-52,23
30-03-2011	A.L. Perçue 2013	-396,81
solde en votre faveur avant le terme		-396,81

Montant du loyer à payer

Total dû :	52,23 €
	€
Total à payer	52,23 €

N° Dossier : 0009030302
N° Client : 01100086
Nom : JEAN-PAUL LANONYME

0009030302

Références du dossier

LE MIEUX VIVRE ENSEMBLE

■ Les locataires ont la possibilité de créer une association de locataires pour :

- défendre leurs intérêts
- créer du lien social
- dynamiser la vie du quartier

Les missions d'une association de locataires :

Une association de locataires a pour objet de représenter et de défendre le locataire auprès des différents interlocuteurs : propriétaires, gestionnaires, commissions de concertations, préfecture, mairie, etc...



ENGAGEMENT DU LOCATAIRE

Le respect par chacun de la Charte est une affaire de responsabilité citoyenne.
C'est en respectant vous-même ces règles de vie commune, que vous inciterez les autres à respecter votre tranquillité et votre cadre de vie.
En signant ce document vous vous y engagez officiellement.

■ LE LOCATAIRE :

Je soussigné(e)

Résidant à

.....

approuve en ce jour, la **CHARTE DU LOCATAIRE** qui m'a été remise

Signature

